

« Si tu veux la paix, prépare la guerre »! ... ?

Pourquoi la Belgique dispose-t-elle de bombes nucléaires sur son sol ? Pourquoi les États-Unis ont-ils près de 800 bases militaires en dehors de leur territoire ? Pourquoi la Russie intervient-elle en Syrie en soutien au gouvernement ? Pourquoi la Chine assure-t-elle une présence maritime depuis ses côtes jusqu'au Golfe d'Aden ? D'un point de vue belge, la présence internationale des États « occidentaux » est le plus souvent présentée dans des objectifs de « maintien de la paix » tandis que celle de nos « ennemis » est pointée comme désstabilisatrice et insécurisante. Elles participent pourtant toutes, à un degré ou à un autre, de la même logique : le déploiement d'un dispositif sécuritaire et militaire afin d'élargir le plus possible la capacité d'action et la marge de manœuvre de chaque État. Comme dirait le célèbre géopolitologue allemand Clausewitz : « la guerre n'est que le prolongement de la politique par d'autres moyens ». La menace de guerre aussi. Celle-ci accompagne, depuis plusieurs décennies, la mondialisation des

échanges et des flux, l'internationalisation d'un système économique intrinsèquement concurrentiel et conflictuel : le capitalisme néolibéral (*voir fiche « domination socio-économique »*).

Depuis septembre 2001, une « nouvelle » catégorie d'ennemi a émergé dans le débat public : le terrorisme « djihadiste ». Contrairement aux États, ce nouvel ennemi est diffus, disparate, protéiforme, mondialisé. Il est tant externe, qu'interne : s'il cautionne de plus en plus le déploiement tous azimuts des puissances étatiques, il prolonge également la logique, les méthodes et le vocabulaire de la guerre à l'intérieur de nos frontières : fabrication d'un ennemi culturellement identifié, déploiement des militaires dans l'espace public, multiplication des politiques intrusives et répressives, délitement des normes, érosion de l'État de droit et de la démocratie. Pourtant, cette domination sécuritaire de plus en plus manifeste, qui tend progressivement vers l'arbitraire, ne paraît pas en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'assigne.

le choix des mots

SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE : La « société de contrôle » est un concept avancé par le philosophe Gilles Deleuze pour caractériser l'« installation progressive et dispersée d'un régime de domination des individus et des populations ». Deleuze s'appuie sur les travaux de Michel Foucault consacrés aux « sociétés disciplinaire » des 19^e et 20^e siècles où l'individu passe continuellement d'un « milieu d'enfermement » à l'autre : la famille, l'école, l'armée, l'usine, l'hôpital, la prison, ... Des institutions propices à la surveillance et au quadrillage. Or, selon Deleuze, ces milieux d'enfermement connaissent une crise liée à la transformation du capitalisme industriel en capitalisme « dispersif », de sur-production, où « l'usine cède la place à l'entreprise ». Ce nouveau type d'organisation semble garantir une plus grande marge de manœuvre aux individus, davantage de mobilité. Mais en apparence seulement, car ce mouvement et cette liberté de circulation sont les conditions nécessaires à l'exercice d'un pouvoir qui opère désormais par « contrôle continu » de tous les aspects de l'existence et par « communication instantanée ». L'entreprise, basée sur « la rivalité comme saine émulation », y est centrale. Le marketing, qui permet de fabriquer des comportements, est « maintenant l'instrument du contrôle social ».

PUISSEANCE ÉTATIQUE : A est plus puissant que B si A est capable de faire faire à B ce qu'il souhaite que B fasse et qu'il n'aurait pas fait autrement. Un État est considéré comme puissant s'il dispose d'une liberté d'action et d'une marge de manœuvre suffisante pour mener son action comme il la souhaite ou ne pas se voir imposer ses choix par d'autres. La multiplicité des acteur·rice·s sur la scène internationale ne remet pas forcément en cause la puissance d'un État mais peut, au contraire, élargir son champ. La puissance d'un État peut alors être définie comme sa capacité à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts et priorités un maximum d'acteur·rice·s internationaux et transnationaux (construire le monde tel que l'on voudrait qu'il soit et non seulement s'adapter à ce qu'il est).

Ouvertures

Le sécuritarisme et le militarisme ne résolvent rien des enjeux qu'ils entendent officiellement combattre : terrorisme, radicalisme, crimes, paix, cessation des violences. Pourtant, on y sacrifie nos droits et libertés, souvent avec le consentement du plus grand nombre. Par contre, l'arsenal répressif quadrille de plus en plus la société et rend progressivement toute contestation sociale périlleuse. Et face aux citoyen·ne·s « qui n'ont rien à se reprocher », la défiance devient la norme, le contrôle est intériorisé. Nos sociétés s'atomisent.

La question n'est évidemment pas de savoir si le sécuritarisme vise expressément le musellement des mouvements sociaux. Il s'agit de constater un fait : les mouvements sociaux pâtissent et pâtiennent de cet arsenal toujours plus répressif. La contes-

tation s'organise à la marge. Le jeu démocratique tend vers le monochromatique.

Bien sûr, la « sécurité » est une nécessité, un droit absolu. La poursuivre est un devoir. Mais qu'est-ce que la sécurité ? Implicitement, dès que le terme « sécurité » est soulevé dans le débat public, on pense aux armes, à la surveillance, au fichage. Une autre approche de la sécurité propose de questionner les causes de la violence. De les expliquer pour mieux les surmonter, en évitant autant que possible le développement exponentiel de l'appareil sécuritaire qui oublie ces causes pour ne travailler que sur les conséquences de la violence. Cette approche s'appelle la « sécurité humaine ». Son objet de référence est l'individu et elle a une portée universelle. La sécurité humaine va de pair avec le développement humain. Elle vise en effet à prôner l'expansion

des capacités et des options de toute personne, ainsi que le retrait de tout obstacle à ce développement, tel que la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale ou la discrimination. La recherche de la sécurité doit donc avant tout passer par le développement et non par les armes : les individus doivent pouvoir faire des choix, doivent pouvoir travailler à ces choix sans risques, et doivent pouvoir avoir des perspectives de futur.



domination sécuritaire

LE PANOPTISME : DE L'ARCHITECTURE CARCÉRALE AU CONTRÔLE DE NOS SOCIÉTÉS ?

Le panoptique est un type d'architecture carcérale conceptualisé par le philosophe Jeremy Bentham où la structure particulière de la prison permet à un gardien perché dans une tour centrale, d'observer tou-te-s les prisonnier-e-s sans que celleux-ci puissent savoir s'ils sont réellement surveillé-e-s ou pas. Bentham trouve son inspiration de plans d'usines permettant une surveillance et une coordination d'un grand nombre de travailleur-se-s. Dès le départ, le philosophe souligne les potentialités sociétales de cette trouvaille architecturale : « *La morale réformée, la santé préservée, l'industrie revigorée, l'instruction diffusée, les charges publiques allégées, l'économie fortifiée – le nœud gordien des lois sur les pauvres non pas tranché, mais dénoué – tout cela par une simple idée architectural* » (Jeremy Bentham, *Le Panoptique*, 1780). Depuis Michel Foucault en 1975, plusieurs philosophes ont marqué le regain d'intérêt pour le panoptisme. Foucault y voit une technique moderne d'observation de ce qu'il appelle les « institutions disciplinaires » (l'école, l'usine, l'entreprise, l'armée, l'hôpital, etc.). Le philosophe Gilles Deleuze insistera davantage sur l'image abstraite de cette technique qui vise non plus à « voir sans être vu » mais bien à « imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque ».

L'OTAN, UNE ALLIANCE MILITAIRE AU SERVICE DE LA PROSPÉRITÉ

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une alliance militaire regroupant les États-Unis, le Canada et certains pays européens. Elle a été créée en 1949 pour organiser une défense collective contre la menace que représentait l'Union soviétique. La dissolution de celle-ci, en 1989, n'a pourtant pas entraîné ce qui devait logiquement l'être : la fin de l'OTAN. De bouclier, l'alliance est devenue une épée. Elle avance des motifs de plus en plus variés pour justifier, a priori, sa présence militaire mondiale. Des motifs de plus en plus éloignés de sa seule légitimité et base légale : la défense du territoire de l'Atlantique Nord.

Parmi ces « nouveaux » motifs, la « sécurisation des voies d'acheminement maritimes » ou encore la « stabilité

et la fiabilité des approvisionnements énergétiques ». L'OTAN se pose comme bras armé de la « prospérité de la zone euro-atlantique ». L'Alliance militaire annonce d'ailleurs qu'elle entend s'inscrire dans la compétitivité grandissante avec les pays émergents : « Dans les années à venir, la dépendance de l'Europe à l'égard du pétrole et du gaz va s'aggraver, et les besoins énergétiques de puissances émergentes, telles que la Chine et l'Inde, ne vont cesser d'augmenter. Certains combustibles fossiles vont devenir de plus en plus difficiles d'accès et aussi plus chers ».

domination sécuritaire

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE : DIS MOI COMMENT TU REGARDES, JE TE DIRAI QUI TU ES

La volonté de mettre en place un système de surveillance par vidéo s'est implantée et développée à partir des années 1990 dans les grandes villes. Nous assistons depuis à une multiplication des caméras pour « sécuriser l'espace public ». Cependant, en 2007, les données récoltées à Londres au travers du Freedom of Information Act, ont mis en lumière le fait que le système de caméras de surveillance a très peu d'impact sur la résolution des crimes. Un nombre plus élevé de caméras ne prouve pas une diminution du taux de criminalité. Pourquoi, dès lors, continuer dans ce sens ? En Belgique, une étude de 2016 met en exergue la répartition des caméras de vidéo surveillance dans la ville de Bruxelles.

D'après cette étude, « l'analyse géographique [confirme que] les plus hautes concentrations de caméras se trouvent dans les quartiers populaires de Bruxelles, là où la pauvreté ou le chômage sont les plus prégnants, là où les populations les plus jeunes et issues de l'immigration sont les plus nombreuses ». Cette conclusion renvoie à celles du chercheur Fabien Jobard du CNRS selon lequel la réalité vécue par la police, entretenue par les politiques, descend d'une longue préoccupation historique de catégorisation de la population : d'abord le la pauvre, ensuite l'étranger-e, et l'immigré-e qu'il faut surveiller et contrôler. Ces études démontrent la perpétuation de la stigmatisation de toute une population et des habitant-e-s des quartiers concernés par cette surveillance et contrôle accusé. Une stigmatisation qui entraîne des tensions et du ressentiment.

LA « SÉCURITÉ », LIBERTICIDE ET DÉMOCRATICIDE

La « sécurité », telle qu'elle se dessine au travers des lois et initiatives qui sont prises en son nom, implique presque systématiquement une mise entre parenthèse – si ce n'est un abandon – de certains droits fondamentaux. Dans un effet d'entraînement, une surenchère sécuritaire s'organise : militaires déployés dans l'espace public, rétention des données électroniques, fichages multiples, attaques frontales à la liberté d'expression et d'association, diminution constante des prérogatives du juge et du pouvoir judiciaire, etc. Tous les individus sont concernés. Sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, c'est l'état de droit qui est attaqué et la vitalité de la démocratie qui est menacée. En France, l'*« état d'urgence » déclaré après la tuerie de Charlie Hebdo a justement pour objectif de permettre aux autorités administratives (ministère de l'Intérieur, police) de prendre des mesures restreignant les libertés : assignations à résidence, fermeture de lieux, interdiction de manifester, perquisitions administratives de jour et de nuit. Sous l'état d'urgence, ce n'est pas le concept de « terrorisme » qui est mobilisé mais bien celui d'« atteinte à l'ordre public ». Quel ordre ? Quelle atteinte ? L'état d'urgence a engendré l'assignation à résidence de dizaines de militants pour le climat et l'interdiction de manifestations durant les négociations internationales pour lutter contre le changement climatique, à Paris en décembre 2015. Le concept d'« atteinte à l'ordre public », on le voit, peut facilement être monopolisé contre des militants qui défendent la justice, la paix ou l'environnement. En Belgique, la seule « menace de trouble à l'ordre public » permet désormais d'expulser des résident-e-s étranger-e-s, sans autre forme de procès. L'Office des Étrangers considère comme trouble à l'ordre public, notamment, la participation à des manifestations.*

AVEC L'ARME NUCLÉAIRE, C'EST VRAIMENT MOI LE PLUS FORT

18.000 armes nucléaires sont détenues par neuf pays dans le monde : les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord. La Belgique entrepose 20 têtes nucléaires étasuniennes sur son territoire et les pilotes belges sont entraînés pour les transporter et les larguer. 2000 têtes nucléaires sont en état d'alerte permanente, prêtes à être lancées en quelques minutes. L'OTAN fait même des armes nucléaires, la « garantie suprême » de sa sécurité. Cette organisation aspire pourtant officiellement à un monde sans arme nucléaire mais entend garder les siennes « tant qu'il restera des armes nucléaires dans le monde ». Belle mise en abyme. Pourtant, une guerre nucléaire régionale impliquant environ 100 bombes comme celle d'Hiroshima, en plus des millions de morts qu'elle entraînerait, perturberait le climat mondial et la production agricole si gravement que plus d'un milliard de personnes risquerait de souffrir de famine. Dès lors, qu'est-ce qui permet de justifier le développement, la détention et, donc, la menace d'usage de la bombe nucléaire ? Encore et toujours, la « sécurité », malgré la menace que leur seule existence fait peser sur l'humanité. Officiellement, l'arme nucléaire est une arme politique de « dissuasion ». La dissuasion consiste à prévenir un acte en persuadant l'acteur·rice concerné·e que les coûts d'une telle action excèdent ses bénéfices. La dissuasion nucléaire se base sur la peur, dans les deux camps, du recours par l'autre à l'arme nucléaire. C'est l'instrument ultime de la puissance d'un État.